probleme avec paypal transaction avec USA

Par **pif77**, le **20/09/2007** à **10:24**

bonjour, je suis nouveau sur ce site tres interessant.
je vous expose mon probleme de consommation.
j'ai acheté via ebay france des barettes mémoires à un vendeur americain pseudo Fastmemoryman, c'était un kit dual channel composé de 2 barettes mémoires de 1 GO, donc sensé fonctionner ensemble dans un meme PC. Seulement apres les avoirs tester dans 3 pc differents, il s'avere qu'elles ne fonctionnent pas du tout dans 2 des pc et ne fonctionne que une par une dans le troisieme pc, et ne sont reconnues que comme des 512 KO (la moitié de la valeur annoncée par le vendeur).
Je precise que je ne suis pas un débutant en informatique et que les barrettes sont normalement acceptées par tous mes pc.
Evidemment je fais un mail via ebay au vendeur qui ne donne pas suite. au bout de 5 mails en 10 jours sans reponse, j'ouvre un litige aupres d'ebay qui me renvoi sur paypal étant donné que le paiement a été fait par ce biais.
Là le vendeur repond enfin aux mails via paypal car un litige est créé.
Il me propose un remboursement mais laisse les frais retour à ma charge, ce qui ne me convient pas car pour un achat de 50,50 euros, je vais prendre pour pres de 20 euros de transport, alors que pour moi, il ne s'agit pas de garantie mais de vice caché.
Je decide de regardé plus en détails les évaluations du vendeur qui a quand meme plus de 98 % de satisfaction mais sur presque 200000 ventes.
Je m'aperçois tres vite qu'il y a quand meme un nombre important de litiges portant notamment sur la qualité des produits.
http://www.infosede.com/fmm/fmmfeedback.htm
Je recherche ensuite sur google avec le nom et je m'aperçois que ce vendeur a une réputation mondiale de vendeur à éviter.
Je joins donc mes découvertes au dossier paypal.
Leur conclusion est que je dois renvoyé les produits à ma charge pour un remboursement.
Sont ils dans leur droit? comment contester?
puis je contacter mon centre carte bleue pour annuler l'achat pour ce motif?
merci de m'aider. J'ai 10 jours pour accepter.

Par **jeeecy**, le **20/09/2007** à **12:26**

ton soucis est que tu es dans un litige international qui peut donc durer tres longtemps

je te conseille donc d'accepter, vu la faible somme en jeu, ca ne vaut pas le coup

Par **Camille**, le **21/09/2007** à **12:46**

Bonjour,
Bien d'accord, parce que les règles sur les vices cachés ne sont certainement pas les mêmes en droit américain qu'en droit français. :roll:

Donc, "engager le fer" pour 50 euros... Image not found or type unknown

[quote="pif77":bxf0kurz]
j'ai acheté via ebay france des barettes mémoires à un vendeur americain pseudo Fastmemoryman, c'était un kit dual channel composé de 2 barettes mémoires de 1 GO, donc sensé fonctionner ensemble dans un meme PC. Seulement apres les avoirs tester dans 3 pc differents, il s'avere qu'elles ne fonctionnent pas du tout dans 2 des pc et ne fonctionne que une par une dans le troisieme pc, et ne sont reconnues que comme des 512 KO (la moitié de la valeur annoncée par le vendeur).
Je precise que je ne suis pas un débutant en informatique et que les barrettes sont normalement acceptées par tous mes pc.
[/quote:bxf0kurz]
Vous êtes bien sûr que [u:bxf0kurz]ces[/u:bxf0kurz] modèles de barrettes-là (taille mémoire et vitesse d'accès) sont bien compatibles avec vos deux premiers PC, parce qu'à une époque encore proche, 1Go on n'y pensait même pas ?
Vous le savez certainement, mais en matière de barrettes mémoire, "qui peut le plus, ne veut pas dire forcément peut le moins" (déjà eu le problème de temps d'accès "incompatibles").
Avez-vous consulté le site du fabricant du 3e pour voir ce qu'il en pensait ? Si ça se trouve, elles marchent mais il manque un "switch" quelque part ou un réglage au niveau du setup (ou de la version du firmware qui ne prendrait pas en compte des barettes de cette taille).
Ce ne serait pas votre PC qui ne reconnait pas au delà de 512k ? Ce qui fait qu'en mettre une ou mettre les deux ne changerait rien.

Par **pif77**, le **09/11/2007** à **12:37**

pour vous tenir au courant, j'ai reexpedier les barettes à mes frais et j'ai finalement été rembourser mais les frais de ports ont été pour moi.
quand aux barettes, elles étaient bien compatibles.
le vendeur est réputé sur internet pour vendre des produits bas de gamme mais les problemes sont noyés dans la masse. pour ma part, le temps de la procedure a pris tellement de temps que je n'ai pas pu mettre une evaluation negative sur le vendeur, ebay m'explique que c'est comme ça. une procedure de litige ne repousse pas le delai pour mettre une evaluation...
mefiez vous d'ebay!

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés